Avis public d'élection
Vote par correspondance

Municipalité de Saint Antoine-sur-Richelieu Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, madame Cynthia Bossé présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.95

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1er octobre 2021

Horaire		
2021-09-20	De 8:30 à 12:00	De 13:00 à 16:30
2021-09-21	De 8:30 à 12:00	De 13:00 à 16:30
2021-09-22	De 8:30 à 12:00	De 13:00 à 16:30
2021-09-23	De 8:30 à 12:00	De 13:00 à 16:30
2021-09-27	De 8:30 à 12:00	De 13:00 à 16:30
2021-09-28	De 8:30 à 12:00	De 13:00 à 16:30
2021-09-29	De 8:30 à 12:00	De 13:00 à 16:30
2021-09-30	De 8:30 à 12:00	De 13:00 à 16:30

Attention : le vendredi 1er octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

SMC-1 (21-04)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99
Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
   - Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
   - Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
     - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible[1];
     - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
     - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
     - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021 , vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
       - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
       - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
       - présentez des symptômes de COVID-19;
       - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
       - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous être domicilié(e) et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 28 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Marie-Claude Bruneau.

6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : Marie-Claude Bruneau.

---

[1] Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrits au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection
Adresse : 1060, rue Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu
Téléphone 450-787-3497

Adjointe
Adresse : 1060, rue Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu
Téléphone 450-787-3497

Signature
Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu le 7 septembre 2021

Cynthia Bossé
Présidente d'élection